

La mobilité à l'école

Comment aborder la mobilité dans le cadre d'une école ?

Cette fiche liste les actions qu'une école (càd le personnel sur place et/ou l'association de parents) peut entreprendre pour améliorer la situation et induire des comportements plus "durables" chez les élèves et les parents. On sait que les enfants sont des acteurs des changements de comportement des parents. La communauté scolaire a donc un pouvoir d'action pour organiser la mobilité et la sécurité routière autour de l'école. Elle peut faire appel à la commune, la police, le TEC et d'autres partenaires (voir plus loin) pour mettre en œuvre les actions qui la concernent directement.

Sécurisation des abords de l'école

Mise en place de zones 30

Les zones 30 sont déjà en place sur la commune de Court-Saint-Etienne

Phase III: Mesures

Organisation du stationnement et de zones de dépose-minute (Kiss&Ride)



Dans le cas de la dépose en voiture, le conducteur s'arrête durant un très court laps de temps, uniquement pour permettre à ses passagers de quitter le véhicule ou d'embarquer

L'intérêt d'une zone de dépose-minute est de mieux sécuriser les abords aux heures d'affluence lors de la dépose des enfants, lorsque les embouteillages, les différentes manœuvres de stationnements (en double file, sur les trottoirs ou sur les passages pour piétons) sont problématiques.

Pour les recommandations pour la prise de décision et l'aménagement optimal d'une zone de dépose-minute : voir la brochure illustrée de l'IBSR (juin 2008).

La création d'une zone de dépose-minute n'est qu'une solution pour sécuriser la zone et ne doit pas empêcher la promotion des déplacements en transport en commun, à pied ou à vélo afin de diminuer l'insécurité et la congestion aux abords des écoles

Accessibilité des pompiers

Une attention particulière portera sur l'accès des pompiers pour permettre en permanence aux véhicules d'intervention d'accéder aux bâtiments.

Les pompiers peuvent venir sur place pour vérifier si tout est en ordre. La participation de (représentants de) la communauté scolaire à cette démonstration avec véhicules d'intervention permet de sensibiliser chacun aux mesures qu'il faut absolument respecter pour assurer la sécurité des élèves

Les interdictions de stationnement prévues à cet effet sont-elles respectées? Parfois ce sont les voitures "de l'école" qui sont en infraction. La communauté scolaire semble bien placée pour agir.

Accessibilité piétonne

Le mode de déplacement idéal pour les écoles de proximité (souvent le cas pour les maternelles et primaires) est bien sûr la marche à pied. Il faut donc encourager les parents et les élèves à le faire et cela passe par la prise en compte de plusieurs éléments :

Traversées piétonnes et cheminements sécurisés aux abords de l'école



L'intervention d'un agent de sécurité peut se justifier pour faciliter les traversées sur les voiries les plus empruntées.

Cheminements piétons cohérents depuis les arrêts de transport public

Cela concerne notamment les élèves de secondaire qui utilisent pour une grande majorité les transports en commun.

L'école peut organiser avec les élèves concernés un relevé des points délicats et en faire part à la commune qui relayera auprès des acteurs concernés.

Rang scolaire

Action à organiser avec des élèves de primaire dans un rayon inférieur à 1km. La mise place de ces rangs encadrés par des accompagnateurs rassurent les parents, réduisent le nombre d'arrivées en voiture et développent l'autonomie des enfants..

Cela demande des itinéraires où le cheminement piéton est adéquat ainsi que des accompagnateurs (voir fiche 18)



Développement de l'utilisation du vélo

Le vélo est le mode de déplacement à privilégier pour des déplacements de 1 à 5 km.

Les résultats des enquêtes dans les écoles indiquent que bon nombre d'élèves viennent en voiture alors qu'ils habitent à distance cyclable (< 4 km).

L'objectif du PCM est d'inciter un maximum d'enfants à se rendre à l'école à vélo. L'objectif serait qu'un maximum de jeunes stephanois âgés de plus de 10 ans n'utilisent plus la voiture pour aller à l'école à Court.

Différentes interventions sont possibles pour encourager l'utilisation du vélo :

• Parking vélo disponible à l'école

Cette mesure est indispensable pour encourager la pratique du vélo pour aller à l'école. (voir fiche 15)

Brevet cycliste : Initiation vélo pour les jeunes

Il a été développé par la Région avec l'aide de l'asbl ProVelo et de l'IBSR.

L'objectif donner les compétences nécessaires à l'enfant pour rouler en sécurité à bicyclette dans la circulation. La formation qui comprend différents stades (Code de la route en classe, habileté dans la cour de récréation et conduite dans la circulation) est suivie d'un examen théorique et pratique des compétences et est sanctionnée par un Brevet.

Pour plus d'informations sur le Brevet du cycliste : http://www.brevetducycliste.be

• Ramassage scolaire à vélo



Des accompagnants organisent un circuit quotidien passant à proximité de la maison des enfants cycliste

Le principe est d'accompagner les élèves candidats à vélo à l'école et les ramener chez eux après l'école. Les élèves intéressés sont généralement ceux de la 4ème à la 6ème primaire.

La mise en place d'un ramassage scolaire à vélo apparaît comme un outil prioritaire pour encourager la pratique du vélo. Il semble être un bon moyen pour susciter l'intérêt des habitants pour la pratique du vélo. Dès l'enfance, le vélo peut avoir toute sa place dans le quotidien des enfants.

Le fait d'être en groupe rend les vélos plus visibles pour les voitures qui sont donc plus attentives. Les enfants bénéficient donc de conseils et d'une meilleure sécurité pour faire leur apprentissage.

L'asbl Pro Velo accompagne et met à disposition des personnes désireuses de mettre en place ce système une multitude d'outils pratiques.

Ce système doit être mis en place à l'initiative des écoles et des associations de parents.

Voir en détail fiche 18

Itinéraires adaptés aux vélos

A l'adolescence, le rang à vélo devient presque superflu et les élèves sont assez autonomes pour se déplacer seuls.

Ils doivent par contre trouver les itinéraires les plus adaptés à leurs déplacements.

→ infos auprès de la commune concernant le réseau cyclable

Atelier de réparation

Mise en place d'un atelier de réparation des vélos dans le cadre de l'école.

Voir l'exemple de l'école communale Clair-Vivre à Bruxelles où l'atelier vélos est mis en place par l'association des parents chaque mardi.

Pour renseignements : mobilite@clairvivre.be

Covoiturage entre parents

Le covoiturage informel

Nombreuses sont les familles qui adoptent ce système pratique de manière informelle. Cela demande un peu d'organisation, notamment pour faire face aux changements dans les emplois du temps. Mais cela permet de simplifier les déplacements et d'établir des contacts entre parents d'élèves.

Mis en place d'un Plan de Déplacements Scolaire (PDS)

Les écoles de Court-Saint-Etienne ont participé à cette enquête élaborée par le SPW.

Les résultats de ces enquêtes doivent être utilisés par les écoles pour mettre en place, avec l'aide des différents acteurs, un certain nombre des actions proposées ci-dessus.

Mise en oeuvre

La Commune – Les écoles

espaces mobilités VAN W

